

**COMMUNE DE MARSAC**

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 25 AOUT 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois d'Août, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARSAC, sous la présidence de Mr DUMAS Daniel, Maire.

**Convocation adressée le : 17 Août 2020**

**Compte-rendu des délibérations affiché à la porte de la Mairie le : 24 Septembre 2020**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :** DUMAS Daniel, MALABRE Christian, CERBELOT Valentine, MONTENONT Brice, DEVAUD Thomas, POIRIER Franck, CLEMENT Stéphane, GIRAUD Daniel, LAVABRE Clément, HIRAT-CHAMBRAUD Marie-Claire, TOURAND Stéphanie, LEGROS Fabrice, VENIN Lucian.

**Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :** PATEYRON Guy (Procuration à Mr LAVABRE Clément), NICON Angélique (Procuration à MONTENONT Brice)

**Madame CERBELOT Valentine a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.**

**2020 D-35**

**TARIFS REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE - RENTREE SCOLAIRE 2020/2021**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les tarifs 2019/2020 des repas à la cantine municipale, applicables à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 :

- **REPAS ENFANT : 3.00 €**                      **REPAS ADULTE : 5.50 €**

**2020 D-36**

**VENTE ANCIENNES TABLES DE L'ECOLE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre plusieurs anciennes tables d'école au prix de 15 € au profit de l'association scolaire.

**2020 D-37**

**DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE**

Suite au renouvellement des Conseillers municipaux le 28 JUILLET 2020, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les délégués au Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe suivants :

- **TITULAIRE : M. Clément LAVABRE**
- **SUPPLEANT : M. Daniel GIRAUD**

**2020 D-38**

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE M. Daniel GIRAUD**, Conseiller municipal pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales.

**2020 D-39**

**RETRAIT DU SIE DE L'ARDOUR DE LA COM-COM ELAN**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait au SIE de l'Ardour de la Communauté de Communes ELAN en représentation substitution de la commune de Saint-Sulpice-Laurière pour la compétence Assainissement Non Collectif.

**2020 D-40**

**CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER DU SDEC**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le concours technique et financier du S.D.E.C. (Syndicat des Energies de la Creuse) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux de Modernisation des installations d'éclairage public dans les villages et
- **CHARGE** le S.D.E.C. du montage des dossiers de collecte et valorisation des C.E.E. pour l'opération définie ci-dessus, et
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le S.D.E.C. et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le S.D.E.C. pour la réalisation de l'opération désignée précédemment.

Par cette convention, la commune désigne le S.D.E.C. comme maître d'ouvrage unique de l'opération.

**2020 D-41**

**REPRESENTANTS REPAS A DOMICILE CANTONS de BENEVENT-L'ABBAYE, Le GRAND-BOURG et SAINT-VAURY**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE les représentants suivants :**
- **TITULAIRE :** Mme Marie-Claire HIRAT-CHAMBRAUD
- **SUPPLEANTE :** Mme Stéphanie TOURAND

**2020 D-42**

**CREATION DE POSTE « AGENT TECHNIQUE » 30 Heures**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE : à l'unanimité**  
La création, à compter du 31 Août 2020 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent technique, dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE relevant de la catégorie C, **temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.**

**2020 D-43**

**SAISINE – SUPPRESSION DE POSTE « AGENT TECHNIQUE » 20 Heures**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Sous réserve de l'avis du Comité Technique qui sera saisi mi-septembre 2020,

- **DECIDE** la suppression, à compter du 31 Août 2020, du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (20 H 00 par semaine) ;

**2020 D-44**

**FORMATION DES ELUS**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.
- **DECIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

**2020 D-45**

**CCAS – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

- **VOTE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 dont les résultats sont les suivants :

<b>Recettes réalisées :</b>	190.01 €
<b>Dépenses réalisées :</b>	50 €
<b>Excédent 2019 :</b>	+ 140.01 €
<b>Report Excédent 2018 :</b>	+ 200.91 €

Le résultat de clôture 2019 est un excédent de : 340.92 €

- **DECIDE**, à l'unanimité d'affecter 340.92 € au C/002 de la section fonctionnement du Budget Primitif CCAS 2020

**2020 D-46**

**BUDGET CCAS – APPROBATION COMPTE de GESTION 2019**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET CCAS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTENT** le budget primitif 2020 qui s'élève en conséquence à :

Dépenses de fonctionnement : 675.93 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes de fonctionnement : 675.93 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal décide de ne pas organiser un repas pour les aînés en raison du COVID-19. Cependant, la municipalité offrira un colis de fin d'année à tous les aînés de + de 70 ans y compris ceux résidant à l'EHPAD.
- Le projet concernant la restauration des statues de l'Eglise est revalidé par la nouvelle équipe.
- Un projet de plantation de fleurs devant l'église est à l'étude afin de pouvoir posséder des fleurs coupées pour décorer l'église lors de certaines cérémonies.
- Une demande de séjour au sein du camping municipal d'un mois voire plus a été acceptée par le conseil.
- Afin de promouvoir les terrains restants à bâtir dans le lotissement, le conseil plébiscite plusieurs moyen de communication (Leboncoin, agence locale etc..)
- Un boulanger à peut-être été trouvé pour la réouverture de la boulangerie communale.
- De nombreuses incivilités (déchets, chien non tenu en laisse, feu sauvage) ont été constatés cet été. Le conseil souhaite y remédier et réfléchissent à des mesures pour éviter de réitérer ses problèmes l'année prochaines.
- Concernant le stockage de nombreuses choses dans un garage appartenant à la mairie, l'association FOYER RURAL doit récupérer des planches à voile et la communauté de commune son podium.
- Un point à été fait au sujet des nombreux impayés cumulés durant de nombreuses années. Le conseil municipal souhaite réagir afin de pouvoir recouvrir les indus.
- Une diététicienne rejoint la maison médicale dans quelques semaines. Elle occupera une partie des locaux dédiés aux infirmières déjà installées.
- Le maire informe que 2 terrains sont en cours de vente.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire  
Mr DUMAS Daniel

Compte-rendu pour affichage  
établi le 22 SEPTEMBRE 2020

